

Dix jours d'audiences

Arrêt contraignant. Le procès devant la Cour internationale de Justice de La Haye s'ouvre ce lundi 12 mars et les audiences se succéderont jusqu'au 21 mars. L'Etat belge y sera représenté par M<sup>e</sup> Eric David.

La plainte de la Belgique repose sur l'obligation qu'a le Sénégal de juger ou extraditer Hissène Habré. Il ne fait ni l'un ni l'autre. Les victimes voudraient que la Cour, dont les décisions sont contraignantes pour un Etat, ordonne à Dakar d'extrader Hissène Habré. Lorsque la Belgique a déposé cette plainte, en 2009, elle a obtenu une décision conservatoire de la Cour, qui a enjoint au Sénégal de ne pas laisser l'accusé quitter son territoire; le Sénégal en a pris l'engagement solennel devant la Cour. On s'attend à ce que le Sénégal assure une nouvelle fois qu'il va juger Hissène Habré.

Si le Sénégal n'exécute pas l'ordre de la Cour, la Belgique pourrait saisir le Conseil de sécurité des Nations unies pour le faire appliquer. Mais cela serait très dommageable pour l'image du Sénégal, qui n'est pas un Etat qui a l'habitude de se mettre hors la loi. MFC

Le chiffre

4

DEMANDES D'EXTRADITION

La Belgique a déjà envoyé quatre demandes d'extradition d'Hissène Habré au Sénégal. Les trois premières ont été refusées, la quatrième est en cours d'examen. A plusieurs reprises, ces demandes ont été refusées par la justice sénégalaise parce que, assurent les défenseurs des victimes tchadiennes, le gouvernement sénégalais ne lui a pas envoyé la totalité du dossier belge et ce dernier a donc été déclaré incomplet par les juges.

lalibre.be

RÉACTIONS

Retrouvez tous nos dossiers et réagissez-y avec délectation sur notre site [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be).



Le 21 octobre 1989, Hissène Habré était en visite officielle à Paris.

“Si je suis encore vivant, c’est un miracle de Dieu !”

► Souleymane Guengueng raconte ses prisons sous Hissène Habré

Souleymane Guengueng <sup>(1)</sup> a fait deux ans et demi de prison dans les terribles geôles d'Hissène Habré et ne sait pas pourquoi avec certitude. “C'est pour ça que je me bats. Les souffrances que j'ai endurées m'ont touché l'âme et j'ai promis à Dieu que je ne permétrais pas que cette situation soit passée sous silence, dit-il. Souleymane – baptisé Solomon mais un maître d'école a changé son prénom – ne faisait pas de politique. Comptable à la Commission du bassin du lac Tchad, il déménagea au nord-Cameroun voisin avec celle-ci lorsque la guerre créa trop d'insécurité au siège de N'Djamena de cette organisation internationale.

► La Cour internationale de Justice entame le procès intenté par la Belgique au Sénégal.

► En cause : le sort à réserver au Tchadien Hissène Habré.

Ce que la Belgique fait, peu de gouvernements l'ont fait – et je souligne ici qu'en matière de droits de l'homme, nous n'avons pas souvent l'occasion de faire l'éloge d'un gouvernement”. Ce comment, c'est Reed Broody, conseiller juridique de Human Rights Watch (HRW), qui le fait, alors que s'ouvre ce lundi devant la Cour internationale de Justice de La Haye (CJ) le procès intenté par l'Etat belge à l'Etat sénégalais.

En cause : le refus de Dakar d'extrader vers la Belgique, pour qu'il y soit jugé, ou de juger lui-même l'ex-dictateur tchadien Hissène Habré (1982-1990), dont le régime a tué 40 000 citoyens et blessé ou mutilé des milliers d'autres. Conformément à la Convention contre la torture, qu'il a signée, le Sénégal a l'obligation de juger ou extraditer Habré – mais ne fait ni l'un ni l'autre depuis 21 ans.

Vingt-et-un ans d'exil doré pour l'homme dont HRW a retrouvé des ordres de torturer donnés à sa police : Hissène Habré, qui avait fui le Tchad lors de son renversement par Idriss Déby (1990) “avec le Trésor de l'Etat, a beau coup investi au Sénégal, surtout pour sa protection, notamment auprès des deux grandes confréries” musulmanes, les

PATRICK HERTZOG / AFP

“Beaucoup d'opposants fuyaient au Cameroun. Je donnais l'hospitalité sans faire de politique”. C'est apparemment, lui confiera plus tard un officier, ce qui lui valut d'être arrêté, un an et demi après le retour de l'institution à N'Djamena, le calme y étant revenu et Hissène Habré assurant que la sécurité serait assurée, même les Tchadiens. “Le 3 août 1988, ils sont venus me prendre au bureau pour me “poser quelques questions” alors que, malade, j'arrivais de l'hôpital avec des ordonnances pour des examens supplémentaires. Je les ai suivis : je n'avais rien à me reprocher. De ce jour, je n'ai plus reçu aucun soin et, alors qu'on ne m'avait toujours interrogé sur rien, sept mois plus tard, gravement malade, j'ai perdu connaissance. On m'a alors amené à l'“infirmerie” de la prison – en fait le mouvoir ou on décrivait des certificats de décès par maladie aux morts sous la torture. Aucun infirmier ne s'est occupé

Juger?

Extradader?

Mourides et les Tijfianes, “qui le couvrent”, explique M<sup>e</sup> Jacqueline Mourdein, l'avocate tchadienne des victimes d'Habré.

La juriste résume les tentatives des survivants des prisons de Hissène Habré pour obtenir justice et ne pas permettre l'impunité : “douze années de frustration et de souffrance”.

Plainte avait été déposée en 2000 au Sénégal et l'ex-président tchadien y avait été inculpé de complicité de torture. “Mais, très vite, la politique a fait son entrée dans l'affaire et la plus haute juridiction à Dakar a dit que la justice sénégalaise était incompétente pour le juger”, explique l'avocate.

En raison de sa loi de compétence universelle, les victimes ont donc déposé plainte en Belgique où, après une instruction de 4 ans, un mandat d'arrêt international contre Habré est émis en 2005. Alors qu'il avait d'abord annoncé qu'il extraditerait Habré si une demande arrivait, le président sénégalais Wade n'en a rien fait et a renvoyé l'affaire à l'Union africaine (UA). Celle-ci, sous présidence du Brazzavillois Denis Sassou-Nguesso – qui disait refuser “qu'un ancien chef d'Etat africain soit jugé par de petits Blancs”, organisa une équipe de juristes, qui conclut que c'était au Sénégal de juger Habré “au nom de l'Afrique”.

Dakar réclame alors d'importantes sommes à la communauté internationale pour ouvrir ce procès. Les victimes demandent l'aide de l'Union européenne, qui met la main à la poche; en novembre 2010, les donateurs, qui évaluent le budget nécessaire à 5 millions d'euros, sont prêts à en donner 11 millions ! Mais rien n'y fait. Et bien quelle eau, mon Dieu ! On pouvait au moins rincer l'habit et ne pas vivre dans les déjections”. Dans une autre prison, les détenus n'avaient que 20 cm de large chacun pour s'allonger. “Quand l'un de nous mourait, on le poussait pour que son corps serve de coussin aux autres. Et les gardiens n'emlevaient les cadavres qu'après plusieurs jours...” L'ancien prisonnier peut aussi rire de ses terribles souvenirs. “Un jour où je priais à genoux, un gardien est entré et m'a donné une énorme coup de pied dans le dos. Il m'a injurié : si je connaissais Dieu, pourquoi étais-je en prison ?... Il est passé dans la cellule voisine, où était détenu un marabout (sage musulman); là, il s'est coince le doigt dans la porte si fort qu'il a failli le casser. Le marabout lui a dit : Dieu t'a puni. Ce gardien ne m'empeçait plus de prier. Il m'encourageait même !” Et Souleymane de rire silen-

tôt le président Wade et son ministre des Affaires étrangères, Madické Niang, ne se gênent plus pour annoncer que le Sénégal ne jugera pas Hissène Habré. Madické Niang fut le coordinateur des avocats sénégalais de Habré jusqu'à sa nomination comme ministre de la Justice et l'actuel Premier ministre sénégalais, Souleymane Ndene Ndiaye, fut aussi avocat du sanguinaire Président tchadien...

Entretiens, le Tchad, qui n'accorde pas d'immunité à Hissène Habré, s'est rallié à la demande des victimes que la CJJ ordonne l'extradition de l'accusé vers la Belgique. “Nous refusons son jugement au Tchad où des sœurs d'Hissène Habré occupent toujours des postes élevés dans la police et au ministère de l'Intérieur. En outre la sécurité d'Habré n'y serait pas garantie”, indique Me Mourdein, elle-même handicapée après avoir été blessée à la grenade par un des officiers de police qu'elle pounsuivit et qui est toujours en fonction. “Sans compter qu'Habré y a été déjà condamné à mort par contumace et que cette procédure pourrait être mise à exécution dès son arrivée”.

“Tout notre espoir repose sur la Belgique”, indique pour sa part Souleymane Guengueng, survivant des prisons d'Hissène Habré qui a fondé l'Association des victimes des crimes de la répression politique au Tchad (AVCRET). M<sup>e</sup> Georges-Henri Beauchier, un des avocats belges des victimes tchadiennes, ne cache pas leur crainte : que le Sénégal profite de cette procédure pour encore faire traîner l'affaire en longueur en multipliant les demandes de délais à la Cour. MFC

ciensement. Le 19 décembre 1990, quelque chose d'anormal se passe. Pas de gardes visibles; la porte qui donne un peu d'air aux détenus est fermée dès 9h. “Dans la nuit, un lieutenant a dit au chef cuisinier, détenu dans la cellule d'à côté, que les militaires avaient fui, que nous devions défoncer les portes et partir. “Nous sommes trop faibles”, a répondu le cuisinier, “apporte-nous les clés”. Il l'a fait et nous avons été libérés grâce à la prise du pouvoir par Idriss Déby. Des prisonniers blancs – des Libanais, parait-il – avaient tous été tués au départ des militaires. Heureusement, ils ont paniqué et ont fui avant de tuer tous les détenus. Dieu fait de bonnes choses”. MFC



► Souleymane Guengueng raconte sa détention : “Prisonnier de Hissène Habré”, Ed. L'Harmattan 2012, 199 pp, 21 euros

France Sarkozy sa che

► Le Président-candidate de reprendre avec un énorme me

Bernard Delattre Correspondant permanen

A tout prix et d'urgence campagne, comme le ministre Claude manche. Enlencer enfin manque qui, le jour dit, le droit de “faire basculer” et de “tout renverser” – se pres termes de Nicolas Sarkozy premier lieu les pronostics Rössuschter “le souvenir (dixit le ministre Baroin) ting parisien de janvier 20 permis au candidat de la c loger définitivement. Stég de la première place d d'intentions de vote. Et f ppris, par la capacité de n le sens de la mise en scèn Le grand parti présid prévenu : le meeting Sarkozy dimanche, à Villieue parisienne), serait même “monstrueux”. Il fut monumental. Plusieurs milliers de sympathisants rent, convoyés par une dizaine plus d'un demi-millier etés par l'UMP. Il se déro hall d'expositions vaste c tre terrains de football, d'une demi-douzaine d'é dont le plus grand avait 1, long. Pour l'occasion, qu sonnautés du monde du :

Le Président-candidat a lég vers “le peuple de France”. J